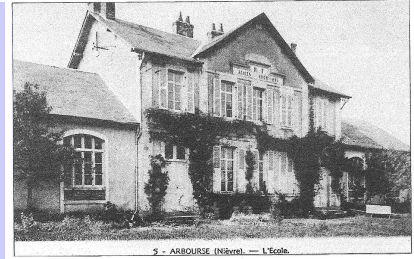


Le droit d'information des conseillers municipaux bafoué une nouvelle fois !

Le dernier conseil municipal s'est tenu le samedi 14 juin 2008. L'ordre du jour était bien chargé et la séance était prévue pour débiter à 20h. Un conseiller s'en est ému, expliquant que cette heure tardive ne permettrait pas d'étudier convenablement tous les points qui demandaient à être traités et que cette heure avait été arrêtée, unilatéralement, sans concertation par Monsieur le Maire. Mesdames SCHAFER et TARDY ont ensuite relevé, comme lors du dernier Conseil, qu'aucun document n'avaient été remis aux conseillers, conformément à ce que prévoit le Code des collectivités territoriales (article n°2121-13). Elles ont donc demandé que ces

documents leur soient remis avant que la séance ne débute et qu'une demi-heure soit réservée à l'examen de ces éléments par tous les conseillers présents. Mais c'est un refus catégorique qui leur a été opposé. Comment les votes de cette séance pourraient-ils, dans ces conditions, avoir une quelconque valeur légale ? Nous posons la question, comme nous posons aussi la question du rôle joué par le Conseil : n'est-il là que pour valider des décisions déjà prises par le Maire ? Pourtant, là encore, ce n'est pas ce que prévoit le texte. En effet, le Maire ne dispose que d'un pouvoir exécutif. Peut-on espérer que, dans l'avenir, ces simples règles de démocratie seront respectées ?



S - ARBOURSE (Nèvre) - L'École

Lettre ouverte à Monsieur le Maire

Arbourse le 31 juillet 2008

Lettre ouverte de Mesdames Thérèse SCHAFER et Claude TARDY
Conseillères municipales
Le Bourg
58350 ARBOURSE

A l'attention de Monsieur Patrick PRUVOT
Maire
Le Bourg
58350 ARBOURSE

Monsieur le Maire,

Préalablement à la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2008 devant statuer notamment sur l'approbation des comptes 2007 et le budget prévisionnel 2008, nous vous avons demandé par message électronique du 24 avril de nous communiquer les documents relatifs à ce que nous devons aborder. Pour autant ce ne sont que quelques documents de synthèse sans aucun détail qui nous ont été remis juste avant le vote, sans évidemment que nous ayons le temps de les analyser.

Nous avons cependant, pour ne pas susciter de conflit, décidé de participer au vote ce jour là, en espérant que pour la réunion du Conseil suivante nous aurions enfin les documents nécessaires à l'exécution de notre mission de conseiller, conformément aux dispositions de l'article 2121-13 du Code des Collectivités Territoriales.

A la réunion du Conseil suivante, le 14 juin dernier, des points très importants devaient être abordés (comme la vente d'une parcelle, la mise en place de la régie de recette, nomination d'un régisseur, rétribution de ce dernier, enfouissement des réseaux, renouvellement du bail de location de la chasse etc. ...) pourtant aucun document ne nous a été transmis, ni avant, ni pendant la réunion. Certes, il semble que la majorité des conseillers se contente de cet état de fait, préfère vous croire sur parole et estime pouvoir voter sans avoir besoin de connaître ce sur quoi leur avis décisif engageant la collectivité va être donné.

Ce n'est cependant pas notre cas, et Madame SCHAFER et moi-même nous sommes donc abstenues de voter sur tous les points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2008.

C'est donc en raison de votre refus catégorique de nous informer avant de nous demander de voter, que nous nous sommes résolues à vous adresser ce courrier afin, une fois encore, d'insister auprès de vous pour obtenir à l'avenir tous éléments concernant les points de l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales applicables, et nous permettre ainsi d'exercer, enfin, au mieux la mission pour laquelle nous avons été élus.

Par ailleurs, nous regrettons vivement que, ce même 14 juin dernier, vous n'ayez pas fait procéder à un vote portant modification du budget prévisionnel 2008 préalablement au vote concernant le bail de location de chasse.

Enfin, nous tenions à ajouter qu'il est apparu que vous avez, de votre propre chef, fait appel à un prestataire et que des achats de matériel de construction ont été effectués, sans pour autant que le Conseil Municipal ne se soit préalablement prononcé sur le bien fondé de ces décisions conformément aux dispositions de l'article 2122-21 du Code des Collectivités Territoriales. Pas de mise à l'ordre du jour et pas de vote du Conseil sur le sujet.

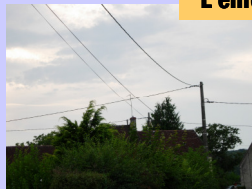
Dans l'impossibilité de remettre en question votre décision, puisque prestation et achats ont été effectués, nous souhaitons, cependant, avoir accès aux devis et factures reçus par la commune depuis le mois de mars 2008 lors d'une réunion de la commission de finances avant le prochain conseil, par exemple, ou si vous préférez par mise à disposition de ces documents à la Mairie.

Comptant sur votre compréhension et en espérant que vous daignerez nous permettre l'accès aux moyens de notre mission, nous vous prions Monsieur le Maire, de recevoir l'assurance de notre parfaite considération.

Thérèse SCHAFER, Claude TARDY / Copies : Bureau de contrôle de la légalité – Sous préfecture de Cosne Cours sur Loire et Préfecture de Nevers

Dans ce numéro :

- Le droit d'information des conseillers bafoué une nouvelle fois
- Lettre ouverte à Monsieur le Maire
- L'enfouissement des réseaux n'aura pas lieu
- Les réserves financières de la commune : mise au point
- Le fleurissement, pas pour tout le monde !
- Le cimetière, bientôt entièrement défriché ?
- La qualité de l'eau, extrait du rapport annuel du SIAEPA
- La chasse, un peu d'histoire
- Remplacement des canalisations en plomb
- Nouvelles de la communauté de communes
- En bref et la rubrique le saviez-vous



Mais est-ce une surprise? Il semblerait, en effet, que les habitants d'Arbourse soient peu enclins à encourager une amélioration de l'aspect de leur village et aient décidé de rejoindre une délégation de la Ligue pour la protection des animaux, ne voulant pas voir disparaître les sympathiques perchoirs aux oiseaux que constituent les poteaux agrémentés de fils électriques et téléphoniques, pourtant tellement inesthétiques ! C'est en tout cas ce qui semblerait ressortir des résultats du sondage effectué par Monsieur le Maire sur le sujet de

l'enfouissement des réseaux. Majoritairement, c'est le non qui l'a donc emporté. Mais quelle valeur peut-on accorder à celui-ci lorsque des rumeurs circulent du genre : «Vous allez voir ce que cela va vous coûter ! Vos impôts vont augmenter ! La commune n'est pas riche, les personnes qui prétendent le contraire n'ont, en fait, rien compris au budget ; on vous raconte des histoires, etc. », lorsque les questionnaires remis aux habitants ne sont pas tous semblables (certains comportaient des paragraphes barrés et d'autres non), lorsque qu'il est décrété que les réponses ne doivent pas être confidentielles et que les noms des personnes doivent obligatoirement être mentionnés, lorsque les questionnaires anonymes ne sont pas comptés? Nous ne pouvons nous résoudre à croire que les habitants d'Arbourse aient si peu d'intérêt pour leur village. En tout cas, des tranchées seront malgré tout creusées dans les rues du village cette année pour la réalisation du remplacement des canalisations en plomb, mais nous n'en profiterons pas pour l'enfouissement des réseaux!

Les réserves financières de la commune / mise au point →

Dans notre précédent numéro, nous vous avons informé du fait que le compte administratif 2007 de notre commune indiquait un résultat global positif de 342 600,83 €. Des rumeurs ont été colportées à ce sujet selon lesquelles ce chiffre serait parfaitement erroné. Nous tenons donc à préciser que ce résultat global est exact et vérifiable. En effet, les comptes et budgets des communes sont consultables en mairie ou en perception et même sur Internet. Si vous les demandez, ces documents doivent vous être présentés. Alors, à vous de vérifier si nous sommes si pauvres que cela.

Bientôt l'aménagement des containers de tri sélectif →



Depuis quelques années déjà, un nouvel ornement est venu embellir nos beaux villages de France : les containers du tri sélectif. Ceux-ci doivent être d'un accès facile et sont donc généralement placés en bordure de route, ce qui limite évidemment le moyen de les soustraire aux regards des passants. A Arbourse, comme ailleurs, ces containers sont, semble-t-il, victime de leur succès et bien souvent débordent. Les abords sont donc non seulement souvent très sales, mais aussi entourés d'une odeur insupportable. Les remèdes ? A notre avis, un effort de nos concitoyens pour ne pas déposer n'importe comment leurs ordures et un nettoyage régulier pourraient circonscrire, dans une certaine mesure, les nuisances. En ce qui concerne l'aspect esthétique, le Conseil municipal avait fait plusieurs propositions d'aménagement, mais sans qu'aucune ne soit retenue. Aujourd'hui, il semblerait que Monsieur le Maire ait décidé de faire construire quelque chose, puisqu'il a procédé à l'achat d'une cinquantaine de lames de terrasse en bois exotique et de 5 poteaux. Nous n'avons cependant pas été informés des plans de la construction à venir, et encore moins du délai de réalisation. Mais, tous les espoirs sont permis, le matériel est là. Par contre, nous espérons que ces matériels déposés dans la cour de la mairie, à la vue de tout le monde, ne disparaîtront pas comme cela est déjà arrivé par le passé pour d'autres achats.

Le fleurissement, pas pour tout le monde !



Lors du dernier Conseil municipal du 14 juin dernier, Mesdames SCHAFER et TARDY ont proposé deux devis pour le fleurissement des bacs de la commune. Ces devis étaient établis pour un volume de terre et une surface à fleurir supérieurs à la réalité. L'un proposait une prestation complète prenant en charge la fourniture des divers éléments et leur mise en place, avec plantation de vivaces garanties sur plusieurs années, l'autre proposait une prestation ne comprenant que la fourniture de la terre et de fleurs classiques, la mise en place devant être assurée par la commune. Devant le Conseil et les témoins présents, Monsieur le Maire a décidé qu'il n'y aurait pas de fleurissement cette année. Pourtant, des bacs, notamment devant la maison de Monsieur le Maire, ont récemment été fleuris. Pourquoi ? Peut-on espérer, même si maintenant en août, il est un peu tard, que d'autres bacs seront également fleuris ? Ces bacs vides sont tellement désolants à regarder, surtout, comme certains, lorsqu'ils sont cassés et non réparés !

Le saviez-vous ?



- Les habitants d'Arbourse se nomment Arbussois et Arbussoises
- « A chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » (article L 2121-15 du code des Collectivités Territoriales)



La qualité de l'eau / extrait du rapport annuel du syndicat

Globalement le bilan effectué sur la qualité de l'eau est positif, notamment concernant la qualité bactériologique. Par contre, pour le réseau de Gir y une concentration de pesticides nettement supérieure à la valeur maximale admissible a été constatée. Cela a d'ailleurs justifié un arrêté de dérogation à la limite de la qualité des eaux destinées à la consommation.

La turbidité (eau trouble) est également un souci sur l'ensemble du réseau puisqu'elle est généralement deux fois supérieure aux normes qui seront exigibles dès le 1er janvier 2009. Il est donc demandé aux municipalités d'étudier la mise en œuvre de mesures correcti-

ves appropriées pour que l'eau présente une turbidité inférieure à 0,5 NFU en sortie de station de traitement et de NFU en distribution, au robinet du consommateur, avant le 1er janvier 2009. Dans le cas contraire, par arrêté préfectoral, il pourrait être interdit d'utiliser cette eau pour l'alimentation humaine.

Enfin, la dissolution du plomb présente un taux élevé qui nécessite le remplacement de la totalité des conduites en plomb encore existantes sur le réseau, comme l'exige la procédure DUP prévue par l'article L1321-2 du code de la santé publique, notamment pour le captage du Meez alimentant le

réseau de Dompierre (dont dépend Arbourse).

Ces remplacements de branchements en plomb devraient être terminés en 2013.

En 2007, seulement 76 remplacements ont été réalisés et en fin d'année, il en restait encore 1004 à réaliser.

En octobre, le SIAEPA, le syndicat de l'eau, va procéder à l'ouverture de tranchées sur toute la longueur de la rue principale du Bourg.

En effet, cette partie du village est éligible pour le remplacement des canalisations en plomb. Dommage, nous ne profiterons pas de ces travaux pour enfouir en même temps les réseaux !



Le Lavoir

En octobre, des tranchées dans le bourg



La chasse / un peu d'histoire !

Après la révolution et la formation en 1792 des communes-municipalités, les habitants d'Arbourse ont revendiqué la possession des bois d'Arbourse dont ils estimaient avoir été dépouillés par la « puissance féodale ». En 1793, les bois et la chasse sont ainsi devenus propriété communale et les villageois ont pu jouir d'un loisir accessible, très populaire dans les campagnes. Aujourd'hui, l'ONF se charge de la garderie de la chasse et la commune, de son côté, décide des termes du bail déterminant les conditions de la location

de la chasse tous les trois ans au mois de mai. Ce bail fixe notamment le nombre de fusils autorisés, les droits et devoirs des chasseurs et le prix annuel du loyer, révisable chaque année. De 1996 à 1998, le loyer annuel était de **457 €**. En 1999, il est passé brusquement à **1372 €**. En 2000, il atteignait **1583 €** ; en 2001, **1760 €** ; puis **2561 €** de 2002 à 2004 ; et en 2005 **4580 €**. Cette année était celle du renouvellement du bail et la somme prévue au budget prévisionnel pour le loyer restait fixée à **4580 €**. Or, sans aucun vote préalable modifiant le budget prévisionnel 2008, Monsieur le Maire a fixé le montant du loyer à **4880 €**.

Autant dire qu'avec un tel tarif, déterminé sans respect des règles légales, la chasse est devenue un loisir de grand luxe, parfaitement inaccessible aux habitants de notre commune, dépossédés cette fois de la jouissance de leur bien par la « puissance financière » !.

Laisse à l'abandon depuis plusieurs mois, le cimetière va enfin retrouver son aspect habituel. Tonte du gazon central et désherbage ont commencé. Ce n'était vraiment pas du luxe !



L'entretien du cimetière

CONDOLEANCES

Les membres d'Arbourse Info s'associent pour présenter leurs condoléances à la famille de Romuald NOUGIER décédé beaucoup trop tôt, en pleine jeunesse.



Nouvelles de la communauté de communes

La dernière réunion du Conseil Communautaire a eu lieu le 23 juin dernier. Toutes les communes étaient représentées.

Parmi les points abordés, il a été question :

- d'un éventuel déménagement des bureaux du Conseil, de la Mairie de Prémery vers des locaux qui pourraient être aménagés au rez-de-chaussée du château, à proximité de l'Office du Tourisme. Aucune décision n'est encore prise ;
- de l'achat de vidéos projecteurs ;
- d'ordinateurs qui ont été

remis solennellement lors de la réunion aux instituteurs des écoles de la communauté ;

- d'une augmentation de la subvention accordée à l'Office du Tourisme pour aider ce dernier dans la création de son site Internet ;
- de la réalisation, courant juillet, de la réfection de la route passant devant la ferme de la Vendôme ;
- et enfin, il a été question du Comice 2008.

La communauté de communes et la Mairie de Prémery ont souhaité perpétuer cette fête

traditionnelle qui n'a pas lieu chaque année, et une association a été créée dans le but de prendre en charge toute l'organisation. Pratiquement toutes les municipalités (sauf Arbourse) ont eu à cœur de participer aux préparatifs de ces festivités, par la construction de chars par exemple. Mais d'autres animations nouvelles seront à découvrir.

Le Comice se déroulera les 30 et 31 août prochain avec un repas suivi d'un bal programmés le samedi soir (15 € repas + bal et 5 € le bal seul).

Alors ne manquez pas ce rendez-vous important.



PRÉMERY - Comice Agricole du 8 Septembre 1929. - Arc de Triomphe, Grande Rue

Retrouvez toutes les dates des festivités et animations de notre communauté de communes « Entre Nièvre et Forêts » sur les dépliants édités par l'Office du Tourisme de Prémery.



En Bref ...

- Les trous creusés depuis plus de deux ans dans les trottoirs sont toujours là, mais les miroirs et les supports métalliques auxquels ils sont destinés sont toujours entreposés en mairie. Quand seront-ils installés ? Certains prétendent que les poteaux métalliques ont été dérobés, alors l'installation n'est sans doute pas encore pour demain !



Dans les trottoirs des trous dangereux pour les passants

- La municipalité a fait l'achat d'une nouvelle tondeuse et il semble qu'au lieu d'être exclusivement utilisée par l'agent d'entretien pour les travaux communaux, elle soit prêtée par Monsieur le Maire à des particuliers pour leurs besoins personnels. Nous ne savons pas si l'essence nécessaire au fonctionnement fait également partie du prêt !

- Il y a plusieurs années des éléments de bordure devant servir à délimiter certaines parties du cimetière ont été achetés et entreposés sur place. Les travaux n'ont



Les éléments de bordure achetés il y a plusieurs années disparaissent un à un !

cependant jamais été entrepris et malheureusement au fil du temps les éléments, laissés là sans surveillance, disparaissent un à un.

- Ne pourrait-on doter, enfin, la commune de panneau d'affichage décents ?



Les panneaux d'affichage, un désastre !

- La décharge municipale a été fermée sur décision de Monsieur le Maire. Celle-ci est normalement exclusivement destinée aux déchets « verts », branchages et herbe

coupée, mais certains malheureusement l'utilisaient à d'autres fins. Pour déposer vos sacs d'herbe, il faut aujourd'hui aller demander la clef de la décharge chez Monsieur le Maire. Si nous estimons que la fermeture de la décharge est une bonne chose, nous nous demandons cependant pourquoi la clef n'est pas à disposition à la Mairie. Ce serait certainement plus pratique pour les habitants qui connaissent les heures d'ouverture de celle-ci. Cela éviterait de déranger Monsieur le Maire chez lui.

- Nous suggérons enfin la mise à disposition d'un cahier de doléances en Mairie permettant à tous les habitants de s'exprimer.



Arbourse Info

Association collégiale
en création

Chez Monsieur RIBAUD
Le Bourg
58350 ARBOURSE

Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettre

Pour nous contacter, adhérer,
diffuser des informations ou des
annonces, appelez nous au
06 08 60 37 45
ou envoyez nous un message à
arbourse-flashinfo@orange.fr

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :
membres actifs de l'association